

Le 13 décembre 2021

**Assemblée plénière de la Région Normandie**

**Une assemblée plénière de la Région Normandie s’est tenue lundi 13 décembre, au conseil régional, site de Rouen, sous la présidence d’Hervé Morin. Parmi les sujets à l’ordre du jour, on peut notamment retenir :**

**Budget 2022 de la Région Normandie**

**D’un montant de 2 milliards d’euros, le budget 2022 est un budget offensif tout en préservant les équilibres financiers fondamentaux. La Région Normandie se place une nouvelle fois et de très loin comme étant la Région de France qui investit le plus par habitant, et comme la Région la moins endettée. Dans un contexte marqué par une reprise rapide de l’économie, ce budget présente trois caractéristiques :**

**- Un budget volontariste sur le plan du fonctionnement.** D’un montant de 1,3 milliard €, les dépenses croissent de 43,6 millions € (+3,57%). Cette augmentation résulte des dépenses d’intervention qui s’élèvent à 953 millions €. Elles sont orientées vers les lycées comme la poursuite du déploiement du fonctionnement du pack numérique, la formation professionnelle (poursuite du Pacte régional d'investissement dans les compétences), le soutien aux grands projets de recherche.

**- Un budget qui renoue avec l’épargne brute** grâce à l’augmentation des recettes (+78 millions €). Les recettes atteignent 1,5 milliard € en raison de l’augmentation des ressources liées à la TVA. Ces dernières d’un montant de 753 millions € représentent désormais plus de la moitié des recettes de fonctionnement. L’épargne brute s’élève à 226 millions € en augmentation de 35 millions €. Gage de la préservation de la bonne santé financière de la Région, l’épargne brute permet de consacrer davantage de moyens pour l’investissement.

**- Un budget offensif sur le plan de l’investissement, avec 708 millions € de crédits, en hausse 82 millions € par rapport à 2021.** Ces crédits sont principalement orientés vers trois secteurs :

- Les transports, qui restent une priorité phare de la Région (215 millions €),

- La formation initiale et continue. 177 millions € y sont consacrés. La formation connaît la plus forte augmentation, soit +43 millions €. Ces investissements concernent notamment les lycées avec la poursuite des travaux dans les établissements pour près de 90 millions €, la poursuite d’achat d’ordinateurs pour tous les lycéens pour 17 millions €, le déploiement du Wifi et des infrastructures pour 11 millions €, l’enseignement supérieur avec le déploiement du plan campus pour 12,3 millions €,

- Le soutien à l’économie pour 155 millions €, avec la poursuite de l’accompagnement des entreprises pour 52 millions €.

**Les équilibres financiers restent préservés : Avec une épargne brute de 226 millions €, et un emprunt d’équilibre de 283 millions €, la capacité de désendettement serait de 4,05 ans, alors que la moyenne des Régions au 31 décembre 2020 était de 6 ans.**

**Augmentation du capital de Normandie Participations**

Les élus régionaux ont voté l’augmentation du capital de Normandie Participations, qui passe de **72 millions d’euros à 100 millions d’euros.** Pour rappel, la Région Normandie, à travers ce fond souverain 100% normand et unique en France, est présente dans le capital de 64 entreprises, dont plus de la moitié d’entre elles sont de jeunes entreprises innovantes, telles que Yes We hack, Qwarry ou Scalinx. D’autres entreprises, plus industrielles, se sont tournées vers Normandie Participations pour assurer les conditions d’un développement stable et durable en Normandie, comme l’entreprise Chéreau, leader européen des camions frigorifiques, Décor Alliance ou encore Normabaie. Cette augmentation du capital a pour objectif de dépasser les 100 entreprises dans lesquelles la Région sera actionnaire de référence. Elle permettra aussi de créer des « poches » d’investissement spécifiques en lien avec des opérations à impact, c’est-à-dire promouvant des opérations dans lesquelles la notion de responsabilité sociale et environnementale est majeure.

**Carte des formations pour les rentrées scolaires 2022-2023**

L’objectif de la stratégie pluriannuelle sur la carte des formations professionnelles sous statut scolaire mise en place par la Région et les Autorités académiques repose notamment sur l’émergence de pôles d’excellence ou de référence confortant l’identité des établissements.

L’appel à projets mené en 2021 auprès des établissements a permis de retenir 80 demandes émanant des lycées publics et privés : 41 % d’entre elles portaient sur des formations non présentes en Normandie.

La Région et les Autorités Académiques ont ainsi décidé d’ouvrir ou d’augmenter la capacité de 16 formations dès la rentrée scolaire 2022, portant à 220 le nombre de places ouvertes.

Par ailleurs, 13 formations seront ouvertes à la rentrée scolaire 2023, soit 193 nouvelles places.

En outre, l’offre de CAP va être enrichie et restructurée pour proposer des diplômes dans les domaines de la logistique, la restauration, l’équin et les métiers d’art qui ne sont pas encore proposés en Normandie.Le secteur du sanitaire et sociale est également renforcé et des parcours dans les métiers de la sécurité vont être créés avec une spécificité sur les espaces publics et industriels.

Enfin, de nouveaux BTS vont permettre aux lycéens de Bac Pro de poursuivre leurs études et de mettre à profit leur savoir-faire pour acquérir une technicité essentielle dans les industries du territoire en particulier l’hydrogène et la chimie.

Quelques exemples de CAP et BTS ouverts à la rentrée 2022 :

* CAP Opérateur Logistique au Lycée du Golf à Dieppe (12 places)
* CAP Métiers de la Mode, Vêtement, Tailleur au Lycée Victor Lépine à Caen (15 places)
* BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques au Lycée La Chataigneraie au Mesnil-Esnard (15 places)
* BTS Management Opérationnel de la Sécurité au Lycée Claude Monet au Havre (16 places) et au Lycée Saint-Joseph à Deauville (24 places)
* BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle au Lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg (12 places)

**L’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers**

**Compétence renforcée des Régions en matière d’orientation professionnelle**

L’Agence de l’Orientation et des métiers a été créée par la Région Normandie le 1er Janvier 2020. Elle est issue de la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son orientation professionnelle. Cette loi confie de nouvelles missions aux Régions comme :

- l’organisation des actions d’information sur les métiers et les formations, ainsi que sur la mixité et l’égalité professionnelle en directions des élèves et de leurs familles, des apprentis et des étudiants

- l’élaboration et la diffusion d’une documentation à portée régionale sur les formations professionnelles auprès des établissements scolaires et supérieures.

Cette nouvelle compétence vient amplifier les missions que les Régions exerçaient en matière d’orientation avant la loi de 2018 : validation des acquis et de l’expérience (VAE), Service Public Régional de l’Orientation (SPRO) et décrochage scolaire.

**Les missions de l’Agence de l’Orientation et des Métiers partout en Normandie et pour tous les publics**

L’Agence informe les scolaires, apprentis, étudiants, demandeurs d’emploi sur les métiers et conseille les publics. Elle coordonne des actions locales au plus près des territoires avec les acteurs de l’orientation et du conseil. Elle s’engage avec les entreprises pour faire découvrir les métiers et les filières d’excellence en Normandie. Elle développe la mixité dans les métiers et promeut la voie de l’apprentissage.

Pour remplir ces missions, 50 salariés de l’Agence conseillent le public sur les métiers et leur orientation à distance et/ou sur ses sites de Rouen (siège social) et d’Hérouville Saint Clair (antenne).

A distance :  par téléphone au numéro gratuit parcours-métier 0 800 05 00 00 pour un premier niveau d’information en visio-conférence (sur rendez-vous). Entre 800 et 1 000 personnes utilisent ce service par mois.

Sur site : à Rouen ou à Hérouville Saint Clair sur rendez-vous par le biais de Parcours-métier.normandie.fr

L’Agence propose aussi des ateliers aux groupes scolaires par le biais de leurs enseignants, dédiés à la découverte des métiers et va mettre en place un plan d’actions de l’Agence concernant les formations professionnelles dites « insérantes mais non attractives ». Certaines formations souffrent d’un manque de visibilité ou d’attractivité alors que la demande du secteur économique est forte.

**Des outils à la disposition du public**

- Cléor, site en ligne qui apporte des informations régionales sur les métiers, les formations et les filières

- Des clics et des métiers : centre de ressources en ligne propose plus de 800 documents vidéo et jeux dédiés à l’information métiers et à l’orientation, témoignages de professionnels

- Les métiers en tournée du 12 janvier au 1er juin 2022 à Cherbourg, Avranches, Louviers, Fécamp, Dieppe, Lillebonne, Le Havre, Flers, Evreux, Alençon, Falaise, Lisieux, Saint-Lô...

- Un salon régional de l’Orientation et des Métiers 24 au 26 mars 2022 au Parc des expositions de Caen

- Destination-Metier.fr est un réseau normand qui met en relation les collégiens et lycéens avec des ambassadeurs métiers ou formation, donne la possibilité de faire une immersion dans une entreprise

Aujourd’hui, près de 300 entreprises se sont engagées au titre d’une démarche de charte d’engagements avec l’Agence pour une mobilisation active en matière de promotion des métiers.

600 Ambassadeurs métiers sont inscrits sur la plateforme Destination-metier.fr pour conseiller des jeunes ou des demandeurs d’emploi afin de leur présenter leurs métiers.

2 000 conventions de mini-stages auront été signées en 2021 pour réaliser des périodes de découverte métiers pendant les vacances scolaires en lien avec les chambres consulaires.

**Présentation de Normandie Carbone**

**La Région va créer un fonds portant sur la transition énergétique nommé « Fonds Carbone » et s’engage ainsi dans une action concrète et locale en matière d’évitement d’émission de gaz à effet de serre.**

Au-delà du marché européen des quotas qui ne s’impose qu’à un nombre limité d’entreprises en France et de surcroît aux très gros émetteurs de CO2, au-delà de la fiscalité carbone nationale qui s’applique à chacun d’entre nous selon le principe du consommateur payeur, il n’existe aucune pression réglementaire pour une diminution des émissions de CO2 s’appliquant à l’immense majorité des entreprises, acteurs du développement économique de notre territoire.

Dans cette période transitoire entre l’absence d’obligation réglementaire et sa future création par les pouvoirs publics nationaux ou européens, seuls le volontariat et la responsabilité individuelle des entreprises peuvent avoir un impact sur le niveau d’émissions régional. La Région a donc décidé de s’engager dans cette voie, fournissant un cadre, un système financier incitatif et le partage d’une identité commune en matière d’évitement d’émission de CO2. Elle le fera à travers la création de ce fonds qui s’appuie sur des principes de solidarité régionale, de compensation volontaire et d’incitation des pouvoirs publics locaux.

Chaque entité publique ou privée en Normandie pourra participer à la diminution des émissions de CO2 en finançant des projets d’autres entités publiques ou privées. L’intérêt des premiers est d’entrer dans une démarche de compensation volontaire et celui des seconds d’opérer des changements dans leur façon de produire des biens. L’ensemble des acteurs entrant dans cet écosystème aura un impact positif sur le bilan carbone global.

**Evolutions du schéma régional d’aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET)**

La loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforçant la résilience face à ses effets », promulguée le 22 août 2021, engage les Régions à apporter des modifications d’ici à 2023 à leur schéma régional d’aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET), notamment pour préciser les objectifs liés à la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et à territorialiser les objectifs de réduction de la consommation d’espaces.

L’Assemblée a délibéré sur le principe du maintien du SRADDET actuel, celui-ci devra être soumis néanmoins à modification du fait de la Loi Climat et Résilience, selon des modalités et un calendrier qui seront précisés au mois de mars 2022.

**Opération Normandie Haies**

L’ambition de cet appel à manifestation d’intérêt (AMI) est de donner aux collectivités volontaires (EPCI ou PETR ou autre groupement d’EPCI) et à leurs partenaires locaux les moyens de se mobiliser pour mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées pour reconquérir, gérer et valoriser durablement un réseau de haies à l’échelle de leur territoire.

Dans ce cadre, suite à cet AMI lancé aujourd’hui et qui se clôturera le 12 mars 2022, 10 territoires normands seront désignés en mai 2022 et seront soutenus dans leur démarche d’investissement fort et durable en faveur de la reconquête des haies, leurs actions sur toutes les composantes nécessaires.

Les projets territoriaux sélectionnés devront répondre de manière ambitieuse à 5 axes :

* Préserver les haies et leurs différentes fonctions,
* Reconquérir des haies,
* Valoriser durablement les haies par des filières locales,
* Mobiliser et développer les partenariats autour des haies,
* Assurer cohérence et convergence des démarches territoriales

L’appui de la Région aux territoires retenus se fera par un accompagnement technique et un suivi individuel par les services de la Région : conseils, mise en relation avec des partenaires spécialisés, mise en réseau avec d’autres territoires actifs en matière de haies…

La Région mettra notamment en œuvre des soutiens financiers pour la maturation en 2022 (10 000 euros) puis pour la mise en œuvre 2023-2025 du plan d’actions (80 000 euros) de chaque territoire retenu.

En outre, un renforcement des aides financières sera apporté par la Région à tous les projets inscrits dans ces plans d’actions en faveur des haies, quel qu’en soit le porteur, public ou privé.

**Les femmes représentent 63 % de l’effectif de la Région Normandie**

La loi du 4 août 2014 prévoit que l’exécutif des collectivités présente un rapport annuel sur la situation en matière d’égalité homme femme au sein de la collectivité territoriale.

En 2019, les femmes représentent 63 % de l’effectif de la Région Normandie tous statuts confondus. Ce taux se situe dans la moyenne nationale puisque 62 % des agents de la fonction publique étaient des femmes (chiffres 2016).

La proportion de femmes dans l’encadrement supérieur au sein des services de la Région Normandie atteint 52 %. Les femmes sont donc mieux représentées dans les postes d’encadrement supérieur de la Région Normandie que dans la fonction publique territoriale dans le reste du pays qui compte seulement 29 % de femmes dirigeantes (chiffres 2015).

Les postes de management intermédiaires sont majoritairement occupés par des femmes (61 %), ce qui correspond à la proportion des femmes dans l’effectif régional, et traduit une évolution de carrière identique entre les femmes et les hommes.

Parmi le personnel des lycées, la fonction d’encadrement est très largement exercée par les hommes, les chefs d’équipes sont à 78 % des hommes.

En tant qu’employeur public, le Conseil Régional de Normandie est très attaché au respect de l’égalité et de la non-discrimination dans ses modes de management et de gestion des ressources humaines afin de garantir l’égalité professionnelle à l’ensemble des agents régionaux des sites administratifs et des lycées.

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly – 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr